



Communiqué de presse juillet 2001

Soins aux nouvelles prairies

La qualité d'une prairie après deux ou trois années d'exploitation est souvent dépendante de la technique de mise en place et des interventions réalisées la première année d'exploitation.

Mise en place avec ou sans labour ?

La mécanisation actuelle permet de faire du bon travail avec les deux variantes, mais le semis direct coûte moins cher. Malgré cela, dans certains cas, le labour est tout de même conseillé. Il se justifie lorsque l'on veut profiter d'enfouir du fumier. C'est aussi le cas suite à des dégâts de grêle, lorsqu'il y a eu de la sécheresse, des maladies ou une maturité inégale de la céréale précédent la prairie. Dans ces situations, le risque de concurrence des petits grains qui germent en surface est trop important.

Précisons encore qu'en cas de labour, il doit être peu profond. Un roulage avec un rouleau lourd tout de suite après le labour, suivi d'un hersage fin à 2 - 3 cm de profond, permet une bonne germination des semences et assure une bonne portance du sol pour le futur.

Fumure azotée de départ

Tous les mélanges ont besoin d'une aide au démarrage. Une fumure azotée de 30 à 50 kg de N/ha favorise le départ en végétation. Pour les exploitations dont le quota d'azote minéral est limité, c'est l'occasion de valoriser au mieux le purin. En cas d'apport d'azote minéral, il est conseillé d'intervenir sitôt la mise en place du nouveau semis, car parfois la météo ne permet plus d'entrer dans la parcelle au bon moment, question de portance du sol.

Lutte contre les mauvaises herbes

Dans les prairies de courte durée, il n'est pas nécessaire d'intervenir avec un traitement. Le développement rapide des plantes qui constituent ces mélanges, ray-grass italien et trèfle violet, offre une concurrence suffisante au démarrage des mauvaises herbes. Dans les mélanges de longue durée, le développement est beaucoup plus lent et les mauvaises herbes, y compris les jeunes rumex, ont beaucoup plus tendance à s'installer.

La fiche technique ADCF 13.1 « La prairie temporaire » décrit quand et avec quoi intervenir en fonction des mauvaises herbes présentes.

Institut agricole Grangeneuve
Service production fourragère
et conservation des fourrages

Jean-Pierre Rolle